

Étude de profilage des personnes déplacées internes (PDI) vivant sur les sites

1. L'objet de ce message est d'informer les autorités locales ainsi que les personnes déplacées internes (PDI) et la population d'accueil sur l'étude de profilage des personnes déplacées internes (PDI) au Burundi qui est en cours de préparation. Cette étude sera conduite par le Groupe de Travail sur les Personnes Déplacées Internes (GTPDI) avec comme chef de file le MSNDPHG. L'objectif de l'étude est de contribuer à la recherche des solutions durables pour la réintégration socio-économique des PDI vivant sur les sites dans le cadre de la Stratégie Nationale de Réintégration Socio-économique des Personnes Affectées par le conflit (SNRSE). L'objectif n'est donc pas de forcer les PDI de quitter les sites, mais surtout de leur offrir un choix en terme de solutions durables qui sont : (1) rentrer chez elles, (2) s'intégrer localement sur les sites où elles résident ou (3) se réinstaller ailleurs dans le pays. A travers ce message, le MSNDPHG et le GTPDI espèrent d'être appuyés dans la diffusion du message au niveau des structures étatiques locales, mais aussi au niveau des sites de PDI et parmi la population d'accueil. De plus, le MSNDPHG et le GTPDI espèrent que les structures locales et les PDI s'approprient et soutiennent la mise en place de cette étude.



Site des déplacés de Karehe, commune Rango, province de Kayanza.



MSNDPHG



Direction Générale du Rapatriement des Réfugiés
et Réintégration

Selon la Convention de Kampala, les PDI sont des : « Personnes ou groupes de personnes qui ont été forcés ou contraints à fuir ou à quitter leur foyer ou leur lieu de résidence habituel, notamment en raison d'un conflit armé, de situations de violence généralisée, de violations des droits de l'homme ou de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme ou pour en éviter les effets, et qui n'ont pas franchi les frontières internationalement reconnues d'un Etat. »



Photo d'archive

Enfant déplacé à Nyanzalac

Adresse du MSNDPHG

Bujumbura-Burundi

Email: solidaritegenre@yahoo.fr

B.P 6518

Tél: 22 216 303
Fax: 22 218 201

I. Contexte de l'Étude de Profilage

2. Suite à la crise de 1993, de nombreux Burundais ont été amenés à quitter leur domicile pour se réfugier soit à l'intérieur du pays, soit à l'extérieur. Le nombre de personnes déplacées internes est aujourd'hui estimé à 157.000 (selon l'enquête du MSNRRRS, 2009), vivant sur 120 sites. Cependant il est à noter que environ 50% des anciennes PDI qui existaient en 2005 sont déjà retournées dans leur foyer ou lieu de résidence habituel. Parmi les centaines de milliers qui se sont réfugiés à l'extérieur, plus de 510,000 ont été assistés pour regagner leur pays depuis que le rapatriement volontaire a commencé en 2002. Le rapatriement volontaire a été rendu possible suite à l'Accord d'Arusha de 2000 et l'Accord Global de Cessez-le-feu de 2003 avec le CNDD-FDD. Depuis lors, le Burundi a avancé à grands pas vers la consolidation de la paix et aujourd'hui la paix règne dans le pays.

3. Cette consolidation de la paix, correspondant à la reprise de la vie socio-économique, passe nécessairement par une réhabilitation socio-économique des personnes les plus affectées par le conflit (rapatriés, personnes déplacées internes, ex-combattants et autres vulnérables). C'est ainsi que le gouvernement du Burundi a mis en place la Stratégie Nationale de Réintégration Socio-économique des Personnes Affectées par le Conflit (SNRSE), validée en Conseil des Ministres le 18 février 2010.

4. La mise en application de cette stratégie impose de tenir compte de la spécificité des difficultés à résoudre pour chaque catégorie de personnes affectées par le conflit. A cet effet, il a été établi, au sein du Groupe Sectoriel Relèvement Communautaire, Rapatriement et Réintégration (GSRCCR), plusieurs groupes techniques de travail dont le Groupe de Travail sur les Personnes Déplacées Internes (GTPDI).

Son mandat majeur est de contribuer à la recherche des solutions durables pour la réintégration socio-

économique des personnes déplacées internes conformément aux normes régionales et internationales notamment la Convention de Kampala et le Protocole de la CIRGL sur les PDI. En accord avec ces normes, les PDI ont le droit de choisir librement entre les différentes solutions durables, soient: (1) rentrer chez elles, (2) s'intégrer localement sur les sites où elles résident dans les régions de déplacement ou (3) se réinstaller ailleurs dans le pays.

5. C'est dans ce cadre qu'il est envisagé de mener une étude de profilage sur les personnes déplacées internes vivant sur les sites et sur la viabilité de ces derniers.



Déplacées de Nyanzalac

II. Objectifs et Résultats Attendus de l'Etude de Profilage

6. L'**objectif global** de l'étude est de contribuer à la recherche des solutions durables pour la réintégration socio-économique des PDI vivant sur les sites dans le cadre de la SNRSE et en conformité avec les normes régionales et internationales.

7. Les **objectifs spécifiques** sont les suivants :

→ Entendre un recensement des PDI au Burundi par province, commune et site de déplacés. Il s'agit d'identifier le nombre des ménages de déplacés internes

et autres résidents, de décrire la population (hommes/femmes/enfants), de saisir le profil socioéconomique, et de connaître leurs intentions en terme de solution durable: veulent-ils rester, veulent-ils retourner dans leurs lieux d'origine, veulent-ils être réinstallés dans un autre site?

→ Identification de la situation socio-économique des PDI à travers des questionnaires adressés aux PDI et aux autorités locales afin de savoir comment les gens vivent sur les sites de déplacés. Quelles sont les relations avec la population et les autorités? Est-ce qu'ils ont accès aux services de base? Est-ce que les sites sont viables? Y-a-t-il des conflits fonciers relatifs aux sites occupés par les PDI ?

→ Développement d'une stratégie/politique de solutions durables à l'intention des PDI au Burundi vivant sur les sites et un plan d'action pour sa mise en œuvre.

8. Le **résultat global attendu** est que les PDI vivant sur les sites au Burundi puissent se réjouir des solutions durables selon leurs besoins et dans le cadre de la SNRSE et en conformité avec les normes régionales et internationales.

9. Les **résultats spécifiques attendus** sont les suivants :

→ Les données désagrégées des PDI sont disponibles.

→ La situation socio-économique des PDI est connue.

→ Une stratégie/politique de solutions durables des PDI est mise en place.

→ Un plan d'action de mise en œuvre de la stratégie/politique de solutions durables est disponible.

III. Les Etapes de l'Etude de Profilage

10. L'étude de profilage va se faire à 2 étapes :

Dresser une liste complète de tous les ménages qui résident dans les sites des déplacés internes ; les listes vont inclure des informations sur le sexe et le nombre des membres de ménages, mais sans toute fois prendre des noms.

Faire des interviews avec quelques ménages dans chaque site. Dans cette étape aussi, les noms ne seront pas pris, mais les résultats vont servir à comprendre la situation générale dans les sites. Durant cette étape, il y aura aussi des interviews avec quelques **personnes clés** de la communauté et des discussions avec quelques groupes choisis.

11. Comme vous constatez, la collection des données durant les deux étapes est anonyme. **Avoir des informations correctes sur les nombres de personnes, les opinions et les intentions sont très importantes** car elles vont guider la Stratégie Nationale de Solutions Durables pour les Personnes Déplacées Internes.



Personnes déplacées de Nyanzalac